

20250522 Le Monde

https://www.lemonde.fr/politique/article/2025/05/22/immigration-comment-bruno-retailleau-a-retarde-la-publication-de-la-liste-des-metiers-en-tension_6607722_823448.html

Immigration : comment Bruno Retailleau a retardé la publication de la liste des métiers en tension

Prévue par la loi relative à l'immigration, la liste qui répertorie les professions en manque de main-d'œuvre par régions a été publiée jeudi 22 mai. Elle servira de base aux préfets pour examiner les demandes de régularisation et devrait être actualisée tous les ans.

Par [Thibaud Métais](#)



Le ministre de l'intérieur, Bruno Retailleau, à l'Elysée, le 7 mai 2025. LAURENCE GEAI/MYOP POUR "LE MONDE"

Il aura fallu attendre plus d'un an pour connaître la nouvelle liste des métiers en tension. L'arrêté qui l'actualise a été publié, jeudi 22 mai, au *Journal officiel*. Cette liste, qui répertorie les professions en manque de main-d'œuvre par régions, servira désormais de base aux préfets pour examiner les demandes de régularisation des travailleurs sans papiers.

Fruit d'une concertation entre les partenaires sociaux en début d'année, elle avait été présentée fin février, et sa publication devait initialement avoir lieu début mars, comme l'avait annoncé la ministre du travail, Astrid Panosyan-Bouvet. Mais elle a été retardée pour des raisons politiques.

L'actualisation des métiers en tension était prévue par la loi relative à l'immigration, promulguée en janvier 2024. L'objectif du ministre de l'Intérieur de l'époque, Gérald Darmanin, était de favoriser la régularisation des travailleurs sans papiers, face aux pénuries de main-d'œuvre que connaissent certains secteurs de l'économie.

Mais la dissolution a totalement ralenti le processus. Notamment parce que le successeur de Gérald Darmanin place Beauveau, Bruno Retailleau, tenant d'une ligne dure, a fait de la baisse des chiffres de l'immigration un de ses premiers objectifs. Le ministre ne voulait ainsi pas que le sujet parasite la campagne dans laquelle il était lancé pour prendre la présidence du parti Les Républicains (LR). D'autant que c'est lui, lorsqu'il était à la tête de groupe LR au Sénat, qui a mené la bataille contre le titre de séjour pour les métiers en tension lors de l'examen du projet de loi.

Lire aussi | Article réservé à nos abonnés [La liste des métiers en tension par région laisse des « trous dans la raquette », déplorent les syndicats et les employeurs](#)

Il n'y a donc pas de hasard à voir l'arrêté publié quelques jours à peine après sa victoire, dimanche 18 mai, face à Laurent Wauquiez. Ce retard a exaspéré certaines fédérations, en particulier l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH), alors que la saison estivale approche.

« Une position totalement dogmatique »

Du côté des partenaires sociaux, on regrette que le ministre de l'Intérieur ait pesé de tout son poids pour que la liste des métiers en tension, trop restrictive, n'ait qu'un impact limité. Car celle-ci n'a quasi pas évolué entre la fin du mois de février, lorsque sa version finale a été présentée au patronat et aux syndicats et, aujourd'hui, les remarques des uns et des autres n'ayant pas été prises en compte. L'UMIH verra probablement d'un mauvais œil l'absence de métiers comme celui de serveurs dans des régions telles que Provence-Alpes-Côte d'Azur ou Bretagne, alors qu'elle demandait qu'il soit ajouté en février.

« *Certaines branches professionnelles vont être très en colère, on demandait simplement au moins de la cohérence nationale*, déplore Eric Chevée, vice-président de la Confédération des petites et moyennes entreprises. *On est face à une position totalement dogmatique. Notre discours est toujours le même, il faut arrêter de faire de la politique avec ce sujet.* » Le Medef regrette, lui aussi, que la liste soit « *toujours aussi resserrée, même après ce délai d'attente* ». « *Au final, ça ne va pas changer beaucoup les choses* », considère-t-on au sein de l'organisation patronale.

Lire aussi le décryptage | Article réservé à nos abonnés [Loi « immigration » : la laborieuse mise en place des régularisations « métiers en tension »](#)

« *Depuis le début, il y a une forte pression du ministre de l'intérieur qui ne voulait pas de titre de séjour pour les métiers en tension, il n'est pas loin d'avoir réussi, en tout cas il a réussi à bien freiner les choses* », déplore Lydie Nicol. Pour la secrétaire nationale de la CFDT, cette liste est le résultat d'une « *politique hors sol menée au service d'ambitions personnelles* ».

« Fruit d'un dialogue social approfondi »

Mme Panosyan-Bouvet, elle, défend, dans un communiqué de presse, le « *fruit d'un dialogue social approfondi et attentif* ». « [La publication de la liste] et son utilisation vont de pair avec la poursuite de nos efforts pour lutter contre le chômage des étrangers en France et le remplissage des postes pourvus par une immigration de travail régulière, sélective, régulée et conforme à nos intérêts nationaux », se réjouit-elle également.

La liste n'avait pas été révisée depuis 2021, sauf à la marge. Désormais, « *les besoins évoluant* », elle a vocation à être mise à jour annuellement, précise-t-on au ministère du travail. Depuis la promulgation de la loi sur l'immigration, les critères de régularisation des travailleurs sans papiers ont été simplifiés, et ceux-ci doivent désormais justifier de trois ans de présence en France et de douze mois d'ancienneté dans le travail (contre vingt-quatre mois auparavant).

Ceux qui exercent des métiers en tension figurant sur la liste pourront demander une régularisation à titre personnel, sans l'accord de leur employeur. Mais, contrairement à ce qui était initialement prévu dans le projet de loi, la régularisation ne se fait pas de plein droit pour les travailleurs sans papiers. Elle reste finalement soumise à la décision des préfets. Nul doute qu'avec le positionnement de Bruno Retailleau ces derniers ne recevront pas de consignes pour réguler en masse.

[Thibaud Métais](#)